

Paris, le 11 juillet 2025

N°752

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Face à l'augmentation des retards de paiement, la ministre Véronique Louwagie annonce vouloir renforcer les contrôles et augmenter le plafond de sanctions qui pourrait aller jusqu'à 1% du chiffre d'affaires mondial.

La présidente de l'Observatoire des délais de paiement, Virginie Beaumeunier, a remis à Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire, le rapport annuel 2024 de l'Observatoire des délais de paiement.

Alors que les retards de paiement s'étaient stabilisés en 2023, le rapport 2024 met en évidence une **dégradation des comportements de paiement en France**, dans un contexte de fragilisation de la trésorerie des entreprises. À la fin de l'année 2024, le retard moyen atteint 13,6 jours, **un niveau supérieur à la moyenne européenne** et en **hausse d'un jour par rapport à l'année précédente**. Cette tendance concerne particulièrement les plus **grandes entreprises**, dont les retards atteignent en moyenne 18 jours dans les structures de plus de 1 000 salariés.

Les PME et microentreprises continuent de faire preuve de discipline : plus de deux PME sur trois règlent leurs fournisseurs en moins de 60 jours, contre une entreprise sur deux chez les entreprises de plus de 1000 salariés. Ce rapport annuel rappelle que la persistance **des retards pénalise la trésorerie des PME et des microentreprises à hauteur de 15 milliards d'euros**.

Dans la sphère publique, **les délais de paiement de l'État poursuivent leur amélioration**, avec un délai global moyen de 14,2 jours et près de 9 paiements sur 10 effectués sous 30 jours. Les collectivités locales progressent également, bien que des écarts territoriaux restent marqués. En revanche, **les établissements publics de santé voient leurs délais se détériorer**, atteignant 63,4 jours en moyenne en métropole, et jusqu'à 121,5 jours en Outre-mer, bien au-delà du délai réglementaire.

Par ailleurs, le rapport confirme **l'intensification des contrôles menés par la DGCCRF**, avec **une hausse de 18,5 % du taux d'anomalies relevées**. Il souligne aussi l'importance

du travail pédagogique engagé par les membres de l'Observatoire, notamment à travers la publication d'un **guide de bonnes pratiques**, à destination des entreprises publiques comme privées.

À cette occasion, Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire a déclaré : « **Les PME sont les premières à payer et les dernières à l'être. Ces retards de paiement représentent 15 milliards de trésorerie bloquée, par les grandes entreprises au détriment des plus petites. Ce n'est pas normal. Nous devons agir, c'est une question de justice économique.** Je souhaite que les contrôles soient renforcés et que les plafonds des sanctions soient largement rehaussés, par exemple jusqu'à 1% du chiffres d'affaires mondial. »

Contacts presse :

Cabinet de Véronique Louwagie : 01 53 18 46 94 – presse.mdc@cabinets.finances.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 – presse.bercy@finances.gouv.fr